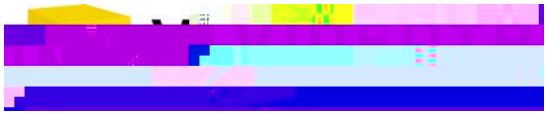

TARIF ESLC / CLEC TARIFF

Partie F Services liés au Tarif général

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

1. Définitions – suite

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

2. Description du service

1. Le service d'appel d'urgence 9-1-1 est fourni, aux termes des modalités du présent tarif et en collaboration avec le fournisseur de service 9-1-1 et l'autorité locale, aux utilisateurs finals de Vidéotron qui sont liés au réseau de Vidéotron par l'un des services téléphoniques de celle-ci. Le service est offert selon la disponibilité des installations appropriées. Le service permet l'acheminement des appels 9-1-1 vers les centres de prise d'appels.

2. Le service permet aux utilisateurs finals de Vidéotron d'utiliser le code d'accès à trois chiffres 9-1-1 pour communiquer avec les centres de prise d'appels desservant leurs collectivités. Vidéotron fournit à ses utilisateurs finals l'accès au code 9-1-1 à partir de chacun de ses centraux pour fournir le service précisé par l'autorité locale. Les services de prise d'appels et d'intervention d'urgence ne sont pas offerts

Partie F **Services liés au Tarif général**

Article 600 ***Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotr*** [illegible] ***prédéterminé en fonction des coordonnées de l'AAA et de l'AAN de la ligne téléphonique d'où provient l'appel 9-1-1.***

N

N

Part F **General Tariff Services**

Item 600 ***Videotron 9-1-1 Emergency*** [illegible] ***continued***

2. Service Description – continued

3. The 9-1-1 call is delivered by the 9-1-1 service provider to a call answer centre operated by the local authority. The attendant at the call answer centre determines the nature of the emergency and forwards the call to the appropriate ERA. The answering attendants at the call answer centres and ERAs are supported by the following special features provided by the 9-1-1 service provider in accordance with its tariffs and agreements:

   1) Selective routing and transfer: The 9-1-1 service provider maintains a central database in its network that will automatically route the 9-1-1 call to a pre-assigned call answer centre based upon the ANI and/or ALI of the telephone line from which the 9-1-1 call originates.

N

N

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

2. Description du service – suite

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

3. Considération

1. Conformément aux modalités du tarif général de Vidéotron, cette dernière doit remplir ses obligations en vertu du présent tarif afin de permettre à ses utilisateurs finals d'avoir accès au service d'appel d'urgence 9-1-1. Elle doit également respecter les dispositions du tarif, sauf si une entente écrite est conclue entre Vidéotron et l'autorité locale pour la fourniture du service d'appel d'urgence 9-1-1. N

Part F General Tariff Services

Item 600 Videotron 9-1-1 Emergency Response Service (ERS) – continued

3. Object

1. In accordance with the terms and conditions of Videotron's General Tariff, Videotron shall fulfill its obligations under this tariff to make 9-1-1 ERS available to its end-users and shall be bound by the provisions of the tariff, unless a written agreement for the provision of 9-1-1 ERS is executed by Videotron and the local authority. N

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

4. Conditions de service

1. Aux termes des conditions relatives à la fourniture du service d'appel d'urgence 9-1-1, Vidéotron doit :

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

4. Conditions de service – suite

5. Avant d'offrir des services téléphoniques locaux, fournir, par écrit à l'autorité locale par l'entremise du centre de prise d'appels qu'elle aura désigné, les données suivantes :

    1. Un numéro de téléphone accessible tous les jours, 24 heures sur 24, permettant de signaler tout problème concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1;

    2. Un numéro de télécopieur ou autre adresse, comme une adresse de courrier électronique, permettant de signaler tout problème concernant le RAM et les renseignements des abonnés du service local, et de mettre à jour ces renseignements au besoin.

6. Répondre à toute autre demande ne figurant pas précisément dans le tarif,

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

5. Caractéristiques du service

1. Le service d'appel d'urgence 9-1-1 permet l'utilisation de fonctions, dont l'AAA, l'AAN, l'acheminement sélectif et transfert et le service de la liaison 9-1-1. La disponibilité et la fiabilité de ces fonctions reposent sur les conditions suivantes :

    1. les terminaux et les modes d'exploitation choisis par le centre de prise d'appels et les CIU;

    2. le type de service téléphonique local, d'équipement ou de système téléphonique d'où proviennent les appels 9-1-1;

N N

Part F General Tariff Services

Item 600 Videotron 9-1-1 Emergency Response Service (ERS) – continued

5. Characteristics of Service

1. 9-1-1 ERS permits the use of features including, but without being limited to, ANI and/or ALI, selective routing and transfer, and call control features. The availability and reliability of these features depend on the following:

    1. The terminal systems and the operating mode selected for the call answer centre and ERAs;

    2. The type of exchange service and the equipment and/or telephone systems from which 9-1-1 calls originate;

N N

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

5. Caractéristiques du service – suite

3. l'exactitude des données, qui elle-même repose sur les renseignements issus de diverses sources (Vidéotron, l'autorité locale, le fournisseur de service 9-1-1, d'autres entreprises de

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) – suite

6. Condidentialité

1. Tout renseignement fourni par Vidéotron à l'autorité locale, à ses employés, préposés, agents ou cocontractants relativement à la

6. Confidentialité – suite

3. Les renseignements, composés des noms, dn40 Tce0 0,1naux termes de tout tarif ou de toute entente avec Vidéotron dans la mesure où le nom, l'adresse et le numéro de téléphone à partir duquel l'appel 9-1-1 a été fait sont fournis à l'autorité locale qui exploite le centre de prise d'appels.

4. Vidéotron doit respecter toutes les lois en vigueur qui ont trait à la protection des

Item 600 Videotron 9-1-1 Emergency Response Service (ERS) – continued

6. Confidentiality – continued

3. The information consisting of names, addresses, and telephone numbers of Videotron's end-users whose listings are not published in directories or listed in directory assistance records is confidential. The party calling 9-1-1 waives the right to privacy under any of Videotron's tariffs or agreements to the extent that the name, location, and telephone number associated with the originating telephone are furnished to the local authority operating a call answer centre. N

4. Videotron shall abide by all applicable legislation in effect with respect to the protection of privacy. N

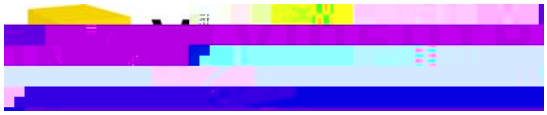

TARIF ESLC / CLEC T

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) - suite

7. Qualité du SAU 9-1-1 de Vidéotron - suite

3. informations enregistrées d'AAA et d'AAN mises à jour dans la base de données du fournisseur de service 9-1-1;

4. fonctions spéciales du service de la liaison 9-1-1 comme la mise en attente - bureau, le rappel d'urgence, le signal de débranchement de l'appelant et le débranchement forcé.

2. Vidéotron convient de restaurer le service aussi rapidement que possible et en priorité en cas d'interruption, de retard, d'erreur ou de défaut relatifs à la transmission ou aux installations du réseau.

N

Part F General Tariff Services

Item 600 Videotron 9-1-1 Emergency Response Service (ERS) - continued

7. Quality of Videotron 9-1-1 ERS - continued

3. Updated ANI and/or ALI records in the 9-1-1 service provider's database; and

4. Special call control features, such as bureau hold, emergency ringback, calling party disconnect signal, and forced disconnect.

2. Videotron agrees to restore service as quickly as possible on a priority basis should there be any interruption, delay, mistake, or defect in its transmission or in its network facilities.

N

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) - suite

9. Limitation de responsabilité

1. La responsabilité de Vidéotron quant à l'exécution de ses obligations, conformément au présent tarif, doit être assujettie à l'article 102 – Modalités de service, du Tarif général de Vidéotron et être régie par ce dernier.

2. Vidéotron doit, pour la durée du présent tarif, maintenir une police d'assurance suffisante afin de se couvrir de ses obligations aux termes du présent tarif, et elle doit en fournir la preuve à l'autorité locale, ou, si Vidéotron est auto-assurée, fournir une preuve suffisante à l'autorité locale qu'elle est et qu'elle sera, pendant toute la période pertinente, en mesure de respecter ses obligations monétaires découlant d'une responsabilité prévue selon le présent tarif.

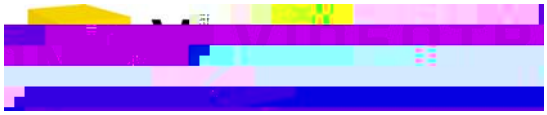

T

Partie F Services liés au Tarif général

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) - suite

10. Force majeure - suite

3. Vidéotron doit, en cas de sinistre ou de force majeure, collaborer et prendre toutes les mesures raisonnables afin d'assurer un service de remplacement temporaire jusqu'à ce que le service permanent soit entièrement rétabli.

4ncy)aR Tcdurgse5.0 soitr)65)men)1-6()inu 2d*0.05T-0.0005Tcw4 -15.1Tn 62set 51(2 su/T0 9acmm

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) - suite

11. Frais municipaux relatifs au service 9-1-1

1. Sur demande de l'autorité locale, Vidéotron fournit un arrangement optionnel de facturation et de perception aux autorités locales adhérant au service d'appel d'urgence 9-1-1 (service de facturation et de perception) en vertu duquel, conformément à l'article 600.11.6, elle perçoit, chaque mois, les frais municipaux 9-1-1 auprès des utilisateurs finals de chacun de ses services téléphoniques N

2. Vidéotron fournit un service de facturation et de perception des frais municipaux 9-1-1 pourvu que l'autorité locale lui cède ses créances relatives aux frais municipaux 9-1-1 pour un montant équivalant à la valeur intégrale de celles-ci moins une réduction des frais facturés et moins les frais que les utilisateurs finals de Vidéotron auront expressément refusé de payer à ce titre. N

Part F General Tariff Services

Item 600 Videotron 9-1-1 Emergency Response Service (ERS) - continued

11. 9-1-1 Municipal Charges

1. Upon request from the local authority, Videotron will provide a billing and collection arrangement for local authorities participating in 9-1-1 ERS (billing and collection service) so that, subject to Item 600.11.6, it collects 9-1-1 municipal charges on behalf of the local authority monthly from its end-users for each of its exchange services. N

2. Videotron provides 9-1-1 municipal charges billing and collection service on the basis that Videotron is given the local authority's accounts receivable for the 9-1-1 municipal charges for an amount equivalent to their full value, less a discount on the billed charges and less those charges that Videotron's end-users have specifically and expressly refused to pay. N

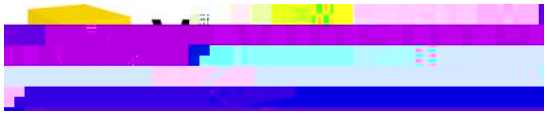

TARIF

Partie F Services liés au Tarif général

Article 600 Service d'appel d'urgence 9-1-1 de Vidéotron (SAU) - suite

11. Frais municipaux relatifs au service 9-1-1 - suite

5. Vidéotron ne peut suspendre ou résilier aucun